

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU S.I.A.C.

**17 DECEMBRE 2009 - 18 heures**

Date de la convocation du Comité Syndical : 11 décembre 2009

*Délégués présents et absents excusés*, se reporter pour chaque collectivité à la liste des délégués titulaires et suppléants ci-jointe.

| Nombre de délégués titulaires en exercice | Nombre de délégués titulaires présents | Délégués suppléants remplaçants présents | Nombre de délégués votants |
|---|--|--|----------------------------|
| 97  | 51                                     | 8  | 59                         |

*Assistaient également à la séance* : Le personnel du SIAC.

*Désignation du secrétaire de séance* : Jacqueline GARIN

### **INTRODUCTION**

M. FILLION rappelle la date du prochain Comité syndical consacré à l'arrêt du SCoT : jeudi 28 janvier 2010.

M. FILLION présente la plaquette jointe à la convocation du Comité syndical. Il s'agit de communiquer sur la concertation publique menée du 10 décembre 2009 au 15 janvier 2010 concernant l'aménagement de la gare de Thonon-les-Bains, en vue de la mise en œuvre de la liaison CEVA (Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse) et de la desserte du Chablais par le RER franco-valdo-genevois. L'aménagement d'une nouvelle voie longue fret et la construction d'un ouvrage de franchissement piétonnier des voies ferrées sont prévus en gare de Thonon-les-Bains. M. FILLION rappelle que le SIAC finance l'étude d'avant-projet d'aménagement des gares de Thonon et d'Evian, pilotée par RFF, à hauteur de 20 % soit 180 000 €.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 26/11/09
- Convention avec la Mission Locale du Chablais pour le Point d'Accueil Saisonnier 2010
- Convention avec Chablais Léman Développement pour l'animation tourisme 2010
- Budget primitif 2010 et vote des participations financières des collectivités membres
- Questions diverses

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DU 26 NOVEMBRE 2009**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE POUR LE POINT ACCUEIL SAISONNIERS 2010**

Mme BAUD-ROCHE, Présidente de la MLC, M. JACQUIER Directeur de la MLC et m. PETIGONNET (animateur PAS) présentent le bilan d'activités de la saison 2008/2009 (**joint au présent compte-rendu**) et les perspectives 2010 du PAS, dont le budget prévisionnel 2010 est le suivant :

| DEPENSES                                       |                 |
|--|-----------------|
| Fonctionnement                                 |                 |
| <b>Salaires et charges</b>                     | <b>47 850 €</b> |
| <i>dont salaire chargé de mission</i>          | <i>41 200 €</i> |
| Salaire brut                                   | 26 800 €        |
| Charges patronales                             | 14 400 €        |
| <i>dont valorisation salaire Directeur MLC</i> | <i>5 950 €</i>  |
| <i>dont valorisation salaire Gestionnaire</i>  | <i>700 €</i>    |
| <b>Frais de déplacements</b>                   | <b>6 620 €</b>  |
| <i>dont permanences Hiver</i>                  | <i>5 800 €</i>  |
| <i>dont permanences Eté</i>                    | <i>920 €</i>    |
| <b>Fournitures de bureau, matériel...</b>      | <b>1 580 €</b>  |
| <b>Communication impressions</b>               | <b>7 450 €</b>  |
| <i>dont téléphone, internet</i>                | <i>3 500 €</i>  |
| <i>dont affranchissement, mailing</i>          | <i>1 450 €</i>  |
| <i>dont publication</i>                        | <i>2 000 €</i>  |
| <i>dont autres frais communication</i>         | <i>500 €</i>    |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>63 500 €</b> |

Mme GARIN rappelle que le financement du Point d'Accueil des Saisonniers est proposé dans le cadre du CDDRA, afin d'apporter un service aux salariés saisonniers et aux employeurs en assurant une mission de premier accueil et d'information, une fonction d'observatoire et de veille. En attendant la signature du CDDRA, le PAS pourra bénéficier d'un soutien de 15 600 € de la Région Rhône-Alpes, soit 50% des dépenses prévisionnelles du PAS pour la période de janvier à juin 2010.

M. FILLION demande où en sont les bornes Internet. Mme BAUD-ROCHE explique que 2 bornes sont posées à Morzine et Châtel et qu'un point complet pourra être réalisé en fin de saison à ce sujet. L'accès à ces bornes permet d'assurer la continuité du service donnée au saisonniers.

M. MAGNIN assimile le PAS à "l'ANPE" des saisonniers. Il considère que cette activité est au bénéfice des employeurs. C'est une charge supplémentaire pour le SIAC. Mme BAUD-ROCHE précise qu'il s'agit également d'accueil et de coordination. Elle admet le manque d'investissement des employeurs dans cette action.

M. GRABKOWIAK estime que le bilan est semblable à celui de l'an passé, notamment en terme de besoin en logements.

M. GILLET confirme le retard du Chablais par rapport à d'autres régions. Si l'on veut que la clientèle soit satisfaite, il faut que le personnel soit heureux de venir ici. Or, les saisonniers du Chablais sont souvent ceux qui n'ont pas été pris ailleurs.

M. BATTANDIER estime difficile d'évaluer le travail de la Mission Locale sur une présentation si courte. Il considère que le travail avance et que les employeurs font des efforts (charte hôteliers/restaurateurs). L'aménagement de zones d'accueil nécessite contrôles et personnels.

M. DENAIS ajoute que le point d'arrivée des saisonniers est la gare de Thonon. C'est avant tout le problème de tout un territoire et non seulement des employeurs.

M. FILLION rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires 2010 a porté sur cette dépense pour un montant de 30 000 € (Comité du 26 novembre 2009).

Mme BAUD-ROCHE rappelle que le PAS peut réaliser des expertises thématiques. En faire la demande.

**Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité :**

- **d'arrêter le montant prévisionnel de la subvention 2010 du SIAC à la Mission Locale du Chablais pour le fonctionnement du Point d'Accueil des Saisonniers à 30 000 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2010 entre la Mission Locale du Chablais et le SIAC, pour l'animation du Point d'Accueil des Saisonniers.**

### **3. CONVENTION AVEC CHABLAIS LEMAN DEVELOPPEMENT POUR L'ANIMATION TOURISME 2010**

M. BOCHATON, Président de CLD rappelle l'historique du portage de l'animation touristique : de 2005 à 2007, le chargé de mission tourisme du CDRA était employé par le SIAC et financé à 50% par le SIAC et 50% par la Région Rhône-Alpes. En 2007, les élus de l'ancien Bureau du SIAC ont souhaité abandonner le portage de cette animation. A leur demande, Chablais Léman Développement, en tant qu'agence de développement économique, avait accepté d'assurer l'animation et la coordination touristique. Une chargée de mission a été recrutée courant 2008 (poste financé 50% SIAC / 50% Région en 2008).

M. FALAVEL, Directeur de CLD, présente sur la base du **document joint au compte-rendu**, le bilan 2008 du poste, les chantiers mis en œuvre et le démarrage de la plateforme tourisme (réunion des acteurs et professionnels chablaisiens du tourisme).

Le poste consiste en la coordination et la mise en réseau des acteurs touristiques afin de développer un réseau d'acteurs. Il n'a pas pour objet de se substituer aux compétences des offices et acteurs opérationnels du tourisme. Par ailleurs, il faut poursuivre l'animation touristique des dernières actions du CDRA (hébergements, actions franco-suisse...) préparer le volet tourisme du CDDRA et suivre ses actions. Le plan de financement 2010 de ce poste est le suivant (sous réserve des aides Interreg à confirmer).

| Dépenses  |                    | Recettes     |                    |
|---|--------------------|--------------|--------------------|
| Chargé de mission tourisme<br>2010 - Semestre 1 | 25 000,00 €        | SIAC         | 12 500,00 €        |
|   |                    | Région CDRA  | A confirmer        |
| Chargé de mission tourisme<br>2010 - Semestre 2 | 25 000,00 €        | SIAC         | 12 500,00 €        |
|   |                    | Région CDRA  | 12 500,00 €        |
| <b>Total</b>                                    | <b>50 000,00 €</b> | <b>Total</b> | <b>37 500,00 €</b> |

M. PEILLEX demande quelle est l'articulation avec les commissions tourisme des intercommunalités ? M. FALAVEL répond que l'animation tourisme n'a pas vocation à remplacer le travail des acteurs opérationnels et des territoires. En revanche, elle vise la mutualisation et les synergies.

Mme CHEVALLAY s'interroge sur la répartition des tâches entre le SIAC et CLD. Mme GARIN explique que le poste porte sur l'animation et la coordination touristique du territoire ainsi que sur la préparation des actions touristiques du CDDRA qui doivent être coordonnées et transversales. L'animateur tourisme devra également visiter les établissements hôteliers sollicitant des aides régionales.

M. CONSTANTIN relève que le SIAC n'a pas de compétence tourisme mais il l'est pour le CDDRA. Il demande si la commission tourisme évoquée par M. FALAVEL est la même que celle du SIAC ? Il a la sensation que l'on ajoute des couches, tout cela n'est pas satisfaisant sur le plan organisationnel et fonctionnel et s'interroge sur la volonté du SIAC de se trouver de nouvelles activités. Mme BILLAULT confirme qu'il s'agit d'une même commission tourisme (celle du SIAC).

M. FILLION admet que la présentation de l'organisation pourrait être améliorée et réfute que le SIAC soit en quête de nouvelles activités, sa charge de travail étant suffisante.

M. BOCHATON rappelle que l'animation touristique n'a repris que depuis 6 mois pour combler plusieurs années de "vide". Il serait regrettable de ne statuer que sur ces quelques mois de travail, d'autant que les premières réactions des professionnels sont très productives.

M. FLORET demande si les acteurs souhaitent être coordonnés ou s'ils ne cherchent que des financements ?

M. FALAVEL explique que comme pour le PAS, il s'agit de travailler sur le transversal, de rechercher une stratégie pour le territoire, de créer un espace de rencontre des acteurs et avoir des projets communs.

M. MOILLE revient sur l'historique. Le SIAC n'avait pas souhaité conserver le poste d'animation touristique en 2007 mais le plus simple aurait été que le SIAC conserve cette coordination plutôt que ce poste soit piloté par le SIAC et CLD.

M. RAMBICUR propose de reporter ce débat.

M. FILLION souhaiterait que les élus débattent sur le fond du sujet à savoir le tourisme.

M. DENAIS est septique sur cette mission sur laquelle il convient de retravailler. Il aborde notamment le recrutement d'une personne destinée à coordonner les activités de l'eau, notamment avec France Stations Nautique : n'y a-t-il pas chevauchement des missions ?

M. GILLET réaffirme l'importance du tourisme. La Chablais est un puzzle. Ce problème de coopération

perdre. Nous n'avons aucune vision de développement du tourisme. Ce maillon de la coordination touristique est une étape. Il faut nous laisser un ou deux ans pour voir le résultat. Laissons nous cette chance de créer quelque chose dans un contexte de tourisme d'été en diminution constante.

Mme GALLAY revient sur le thermalisme des années 1900. Elle demande à ce que le thermalisme soit un volet à part entière de la stratégie touristique du Chablais. Elle demande à ce que le Région prenne en compte le thermalisme dans le CCDRA. Le thermalisme peut relancer tout le Chablais.

M. MOILLE rappelle que la Région a fait le choix de ne plus financer le thermalisme.

M. MAXIT encourage cette action.

M. BATTANDIER rappelle que les premiers travaux portent sur des points précis (accueil/hébergement, réseau thématique, déplacements, promotion/outils d'accueil...) auxquels s'intéresse notre commission tourisme. La réflexion et les actions sont jeunes, il ne faut pas "sabrer" cette démarche. C'est la clef de notre économie.

Mme GARIN complète ces propos en exposant que tous les professionnels du tourisme étaient présents à la première réunion de la "plateforme" de CLD (OT, CG74, ATD...). Il a été demandé aux professionnels de faire remonter les projets visant à développer l'offre touristique. Les professionnels sont prêts à travailler ensemble mais veulent éviter qu'aucune suite ne soit donnée aux actions. Elle demande à ce que du temps soit accordé à cette structuration des acteurs afin de voir les retombées de ce travail. Concernant le financement du poste, elle demande à CLD de préciser le montant des fonds Interreg accordés à cette animation.

M. ZORY est d'accord sur la forme mais rappelle que le Comité est sollicité sur une convention, et non pour réagir sur le projet. Il faut trancher sur le pilotage qui ne doit pas échapper aux élus chablaisiens. C'est la simple poursuite de ce qui avait déjà été décidé en 2009.

M. MEYNET est d'accord avec ce qui a été dit. Les petites stations ont véritablement besoin de cette coordination pour être présentes sur le plan touristique sur le territoire.

M. DENAIS propose de voter le budget prévu pour le financement de la coordination touristique mais de reporter la délibération relative à la convention. Il faut retravailler sur l'utilité de la mission.

M. PERTUISET trouve délicat de dépenser 50 000 € alors que tous les budgets communaux sont en baisse. Il souhaiterait avoir la garantie de retombées concrètes.

Mme GALLAY estime que l'on ne peut financer que si l'on comprend le projet. Elle demande à ce qu'aucun volet ne soit exclu du tourisme.

M. BATTANDIER rappelle que les montants prévus au CCDRA généreront une importante charge de travail et nécessitent que quelqu'un s'en occupe. Il est exclu que la commission tourisme puisse s'y consacrer sans chargé de mission, au vu du travail réel et concret à réaliser.

M. FILLION souhaite que ce débat se poursuive afin d'organiser et de retravailler cette mission en commission thématique tourisme. D'ici là, il propose de reporter la délibération mais de maintenir les crédits affectés à cette opération dans le budget primitif 2010 du SIAC. **Cette proposition est retenue par le Comité syndical.**

#### **4. BUDGET PRIMITIF 2010 ET VOTE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES MEMBRES**

M. RAMBICUR présente le budget primitif de l'exercice 2010 qui présente un montant de 2 545 249 € pour la section de fonctionnement et de 712 529 € pour la section d'investissement.

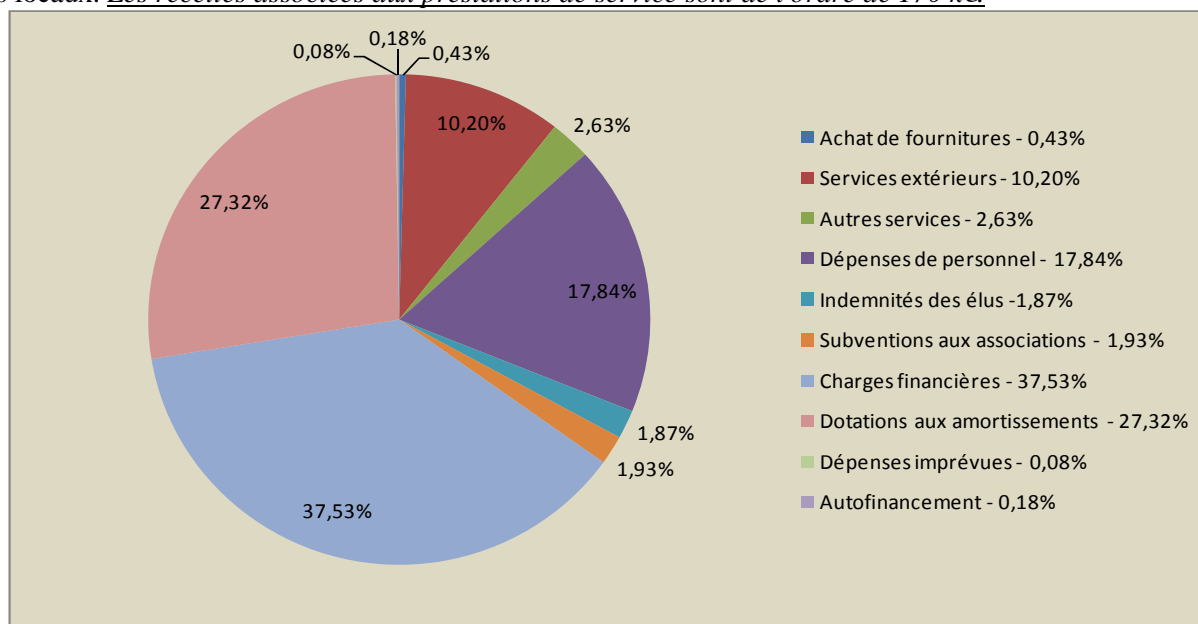
##### **• DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le poste "**Achat de fournitures**" regroupe les dépenses d'électricité, de carburants, de petit équipement et fournitures administratives. Les crédits qui lui sont affectés sont en légère baisse.

Dans les dépenses de "**Services extérieurs**", les locations immobilières, mobilières, les charges locatives, entretiens et réparations, la maintenance, les primes d'assurance, la documentation ne font l'objet que de faibles augmentations liées à l'augmentation du "coût de la vie".

Les prestations de services passent de 89 k€ à 205k€, en particulier pour prévoir le lancement des études liées au contrat de bassin Dranses et Est lémanique (dépenses de 93 k€ soutenues à 80%). Les autres

prestations relèvent du projet de Géoparc (route géologique du Chablais, itinéraires alpestres et route géologique : dépenses soutenues à 80%), des outils de communication (graphisme 2 Chabl'écho 2010, refonte site Internet, reportages, copies copieur), d'un conseil juridique dans le cadre du SCoT, de l'entretien des locaux. Les recettes associées aux prestations de service sont de l'ordre de 170 k€.



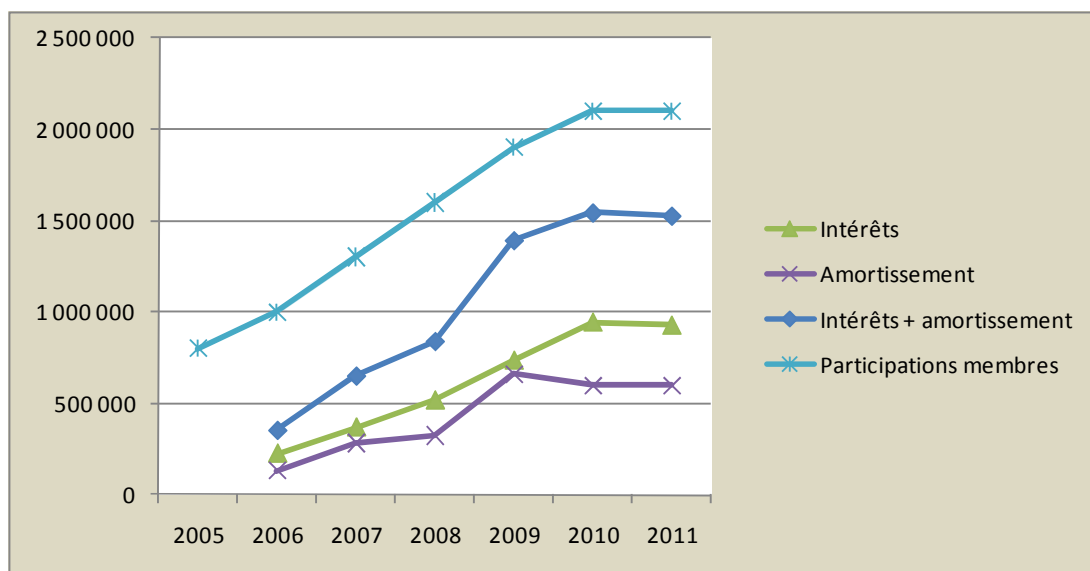
En ce qui concerne "**Les autres services extérieurs**", le poste le plus important (environ 35 k€ soutenus de 30 à 80%) est celui de l'impression des outils de communication du SIAC (Chabl'écho, plaquette CDDRA/Leader, projet de Géoparc...). Les autres dépenses (annonces, cérémonies, transports, affranchissement et communications) sont à peu près stables par rapport à 2009, sauf la diminution des dépenses de télécommunications (changement d'opérateur) et l'optimisation des dépenses courantes. Recettes associées de l'ordre de 26 k€.

"**Les dépenses de personnel**" sont quasiment stables (crédits 2009 surestimés lors de la reprise du personnel "Leader") malgré le recrutement d'un animateur du contrat de bassin des Dranses et de l'est lémanique soutenu à 80%. Les recettes associées aux dépenses de personnel atteignent 210 k€.

Dans "**Les autres charges de gestion courante**", les subventions versées sont en baisse, et ne concernent en 2010 que le soutien à Chablais Léman Développement (animation touristique) et à la Mission Locale du Chablais (Point Accueil Saisonnier).

**Globalement, sur les chapitres 60 à 65, les charges générales de fonctionnement des services du SIAC (fournitures, services extérieurs, autres services, personnel, charges de gestion courante) sont en diminution de près de 5 500 € par rapport à 2009.**

L'augmentation des "**Charges financières**" (+ 152 320 €) est due à l'évolution des intérêts des emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains.



Enfin, "**Les dotations aux amortissements**" concernent notamment l'amortissement des subventions d'équipement versées au CG74 dans le cadre du financement du contournement de Thonon-les-Bains. Ces dépenses génèrent, par le processus comptable de la M14, une part de l'autofinancement inscrit en recettes d'investissement.

*C'est la montée en puissance des charges financières liées au contournement qui impacte majoritairement le budget 2010. Les intérêts et dotations aux amortissements représentent 65% des dépenses de fonctionnement et 79% des participations des collectivités membres.*

*La charge financière liée au contournement (intérêts + dotation aux amortissements des subventions versées) est financée en section de fonctionnement par les participations des collectivités membres :*

#### • **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les participations des membres permettent d'assumer l'augmentation des charges financières liées aux emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains. La participation de 2 100 000 € qui avait été simulée depuis 2005 est respectée.

Hormis les participations des collectivités membres (2 100 000 € en 2010, auxquels s'ajoutent 30 000 € de participations des collectivités concernées pour le contrat de bassin), les recettes portent sur :

- **Les aides régionales** qui se montent en particulier à 118 k€ pour les postes du SIAC (animations CDDRA, SCoT, société civile, déplacements, Géoparc), 37 k€ pour les outils de communication et 30 k€ pour le contrat de bassin des Dranses et Est lémanique (études et animation),
- **Les aides du Conseil Général** qui portent essentiellement sur l'animation et la communication Leader (17 k€), le programme "Ressources Naturelles et Culturelles des 3 Chablais" (3 k€) et le soutien au contrat de bassin des Dranses et Est lémanique (14 k€),
- **Les aides de l'Agence de l'Eau** qui concernent la préparation du Contrat de bassin : animation 17 k€ et études 47 k€,
- **Les aides européennes.** Il s'agit des soutiens aux postes d'animation et de gestion du programme Leader, à l'animation et aux outils de communication du projet de Géoparc. Des aides Interreg sont également perçues par le SIAC dans le cadre du programme de valorisation des patrimoines naturels et culturels des Trois Chablais,
- **Des aides diverses** également perçues par le SIAC dans le cadre du programme de valorisation des patrimoines naturels et culturels des Trois Chablais.

#### • **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le remboursement du capital des emprunts contractés pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains se monte à 418 347 € (+ 96 487 €).

Le SCoT devrait être arrêté en janvier 2010. Les dernières dépenses (60 000 €) portent sur des frais de duplication ainsi que sur des études qui peuvent lui être associées (étude Transport à la Demande, Schéma d'Aménagement Cyclable).

Des crédits à hauteur de 6 000 € concernent l'acquisition de licences informatiques et de 3 500 € pour l'achat d'un PC et d'un bureau pour l'animation du Contrat de Bassin.

Des subventions d'équipement (212 283 €) concernent les ultimes versements au CG74 pour le financement du contournement de Thonon-les-Bains.

#### • **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le soutien de l'Etat pour le SCoT (1 €/habitant) est terminé.

Aucun emprunt n'est prévu en 2010. Les recettes sont celles de l'autofinancement (dotations aux amortissements de la section de fonctionnement) et du FCTVA.

Une subvention de 1 500 € porte sur l'acquisition de mobilier (animation Contrat de Bassin).

Mme CHEVALLAY demande à quoi seront consacrés les 35 000 € de dépenses de communication du SIAC. Il s'agit des frais d'impression des journaux Chabl'écho, des outils de communication généraux du SIAC et ceux du projet de Géoparc.

M. MAGNIN informe l'assemblée qu'il votera contre le budget 2010 en raison de l'étude 2009 consacrée aux ports, dont il n'a pas approuvé les conclusions.

M. ZORY n'a pas de saisonniers, pas de ports, pas de retombées pour sa commune mais à l'inverse, il votera en faveur du budget par solidarité.

Les participations des collectivités au budget du SIAC, dont le montant inscrit au compte 74 s'élève à 2 100 000 €uros, sont réparties selon les dispositions prévues par les statuts du Syndicat (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009) :

| <b>Structures intercommunales et communes</b>              | <b>2010</b>        |
|--|--------------------|
| Syndicat Intercommunal à la carte de la vallée d'Abondance | 118 289 €          |
| Communauté de Communes du Bas-Chablais                     | 474 997 €          |
| CC de la vallée d'Aulps                                    | 85 342 €           |
| SI à vocation multiple du Haut-Chablais                    | 44 444 €           |
| CC des Collines du Léman                                   | 139 524 €          |
| SI d'Etudes et d'Equipement des Régions de Thonon et Evian | 1 031 579 €        |
| Commune de Fessy   | 9 638 €            |
| Commune de Morzine   | 117 392 €          |
| Commune des Gets   | 59 692 €           |
| Commune de Brenthonne                                      | 11 274 €           |
| Commune de Lully   | 7 829 €            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>2 100 000 €</b> |

M. NEURY souhaiterait que les participations des collectivités membres soient contrôlées et n'augmentent pas car les budgets des collectivités sont très serrés. Il conviendra de diminuer les conventions de financement des associations dans les années qui viennent.

M. FILLION rappelle que le SIAC respecte les simulations réalisées dans le cadre du financement du contournement de Thonon, ce que confirme M. DENAIS.

**Après en avoir débattu, le Comité syndical adopte à la majorité, moins une voix contre et une abstention, le Budget Primitif 2010 et le montant des participations des collectivités membres.**

M. FILLION met fin à la séance.

**PROCHAIN COMITE SYNDICAL : ARRÊT DU SCoT**  
**JEUDI 21 JANVIER 2010 à 18 h 00 ESPACE TULLY**